

Livret d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire



Année scolaire 2026-2027



Sommaire

1. LA CAISSE DES ECOLES

- a. Présentation
- b. Responsables légaux et pôle administratif
- c. Les inscriptions scolaires
- d. Les inscriptions périscolaires

2. LES 4 GROUPES SCOLAIRES

- a. Présentation des 4 groupes scolaires
- b. Le RASED (le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté)
- c. Education Physique et Sportive
- d. Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)
- e. Le service minimum (SMA)
- f. Les vacances scolaires (Zone C)

3. LE PEDT (Projet Educatif du Territoire)

4. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- a. Les ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)
- b. Présentation des 4 ALAE
- c. Nom des directrices et directeurs ALAE
- d. Adresse, téléphone et horaires

5. LA RESTAURATION

6. LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

- a. Centre de Loisirs
- b. Local Jeunes

1. LA CAISSE DES ECOLES

a. Présentation, adresse et horaires d'ouverture

La Caisse des écoles est un établissement public, avec un budget indépendant du budget principal de la commune, géré par un comité de gestion, présidé par M. le Maire Laurent LAGES et M. Joël MANO, quatrième adjoint du Conseil Municipal, en est le président délégué et veille aux orientations politiques et éducatives de l'enfance et de la jeunesse sur la commune.

Des élections ont lieu tous les trois ans dans les groupes scolaires afin de renouveler les sociétaires du comité de gestion. *(Les personnes dont les enfants fréquentent les écoles de la commune, qui souhaitent faire partie du comité, peuvent se faire connaître auprès de la Caisse des Ecoles).*

La caisse des écoles gère les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants de la maternelle à l'élémentaire. Elle s'occupe également des inscriptions pour la restauration scolaire. C'est la société Elior qui fournit les repas de vos enfants sur les 4 cantines des groupes scolaires : Guérissa, Paul Baratgin, Bourtoulets et Las Moulia.



La Caisse des Écoles est située au Bâtiment "Services Municipaux"

308, rue Alsace Lorraine

Téléphone accueil : 05.62.99.13.31

Adresse mail : caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h** et de
13h30 à 16h30

Mercredi de **8h30 à 12h**, **fermée l'après-midi**

b. Responsables légaux et pôle administratif

Président de la Caisse des Ecoles

M. LAGES Laurent

Adjoint au Maire, Education, président délégué

M. MANO Joël

Directrice de la Caisse des Ecoles

Mme FIS Claude

Adjointe administrative

Mme DUPOUEY Christine

Service comptabilité

Mme OTMANI Laetitia

Accueil Local Jeunes et inscriptions

Mme DUBOE Laurie (346 rue Pasteur)



c. Les inscriptions scolaires

Elles se font au sein de la Caisse des Ecoles.

Vous pouvez retirer le dossier d'inscription sur le site internet de la commune ou venir le récupérer à la Caisse des Ecoles.

Pièces nécessaires à l'inscription scolaire :

- Photocopie du livret de famille, ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Photocopie des vaccins à jour,
- Certificat de radiation de l'école quittée en cas de déménagement.

Si vous habitez Lannemezan mais que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école dont vous ne dépendez pas, il faudra remplir une dérogation interne, téléchargeable sur le site internet.

Si vous habitez dans une autre commune qui dispose déjà d'une école, il faudra remplir une dérogation externe, téléchargeable sur le site internet.

Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous avec la personne chargée des inscriptions scolaires afin de finaliser l'inscription au niveau de la commune. Un certificat d'inscription vous sera remis et vous pourrez terminer l'inscription scolaire auprès du directeur du groupe scolaire dans lequel l'enfant est inscrit.

Une commission dérogation se déroule en fin d'année scolaire. Elle réunit les directeurs d'école, la personne en charge des inscriptions scolaires et l'adjoint en charge de l'Education.

La commission statue sur le cas des familles qui demandent une dérogation. Une fois la commission dérogation terminée, les familles sont prévenues soit par la Caisse des Ecoles, soit par les directeurs d'école eux-mêmes.

Il n'est pas nécessaire de réinscrire son enfant à chaque début d'année scolaire, ni pour l'entrée en CP.

Documents téléchargeables :

- Dossier d'inscription scolaire
- Demande de dérogation interne
- Demande de dérogation externe

d. Les inscriptions périscolaires

Si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant de l'ALAE, vous devez l'inscrire au préalable à la Caisse des Ecoles et remplir le dossier périscolaire. Le dossier est distribué dans les écoles courant mai 2026 et est à remettre avant la fin juin 2026 par le biais des directeurs ALAE ou bien directement dans les bureaux de la Caisse des Ecoles. Les tarifs ALAE matin, midi et soir ne sont pas encore votés pour l'année scolaire 2026-2027.

Votre enfant sera accueilli au sein des ALAE uniquement si le dossier périscolaire est à jour. Les dossiers complets doivent être remis à jour avant chaque début de rentrée scolaire.

Le dossier périscolaire permet de faire l'inscription auprès du logiciel périscolaire afin de réserver les repas.

Documents à fournir pour l'inscription ou la réinscription :

- Dossier périscolaire rempli
- Photocopie des vaccins à jour
- Attestation de responsabilité civile
- PAI rempli si besoin
- Photocopie du jugement si besoin
- Mandat SEPA si demande de prélèvement à compter de septembre 2026

Documents téléchargeables :

- Dossier périscolaire
- Document à remplir PAI
- Règlement intérieur périscolaire
- Mandat SEPA

2. LES 4 GROUPES SCOLAIRES

a. Présentation

Groupe scolaire Paul Baratgin



Directrice du groupe scolaire : Mme MARTINET Margo
4 classes + 1 ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

Adresse mail : ce.0651069j@ac-toulouse.fr

Adresse postale : 346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66

PS/MS/GS : M ANDRE Sébastien et Mme VIRELAUDE Noëlle
(ATSEM)

CP/CE1 : Mme GODFROY Béatrice et Mme DASTUGUE Valérie
(ATSEM)

CE1/CE2 : Mme VIDAL VILLALBA Anne-Laure

CM1/CM2 : Mme MARTINET Margo

ULIS : Mme DUPLAN et Mme LAGURGUE Marie-Hélène (AESH,
Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

Horaires : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant
l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h35 et 13h20.

Groupe scolaire des Bourtoulets



Directrice du groupe scolaire : Mme KRAKOWIAK Isabelle
5 classes + une classe adaptée en lien avec le centre "Beau Soleil"
(hôpital de jour pour enfants)

Adresse mail : ce.06510676@ac-toulouse.fr

Adresse postale : 474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38

GS/CP : Mme GIRON Martha et Mme RODRIGUEZ Nadège
(ATSEM)

PS/MS : Mme KRAKOWIAK Isabelle et Mme REIFF Linda
(ATSEM)

CP/CE1 : Mme ROMERO Nadège

CE2/CM1 : Mme ARNAUNE Nathalie

CM1/CM2 : Mme SCHOEMAKER Emmanuelle

Classe adaptée : Mme SPRINGEAL Linda

Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h50 et 13h20.

Groupe scolaire du Guérissa



Directrice du groupe scolaire : Mme ASTRUC Armelle
5 classes et 1 classe UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants)

Adresse mail : ce.0651068h@ac-toulouse.fr

Adresse postale : 303 route du Lande du BOC, 65300
Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45

MS/CP : Mme MUR Sandrine et Mme BELINGOU Laura
(ASTEM)

PS/GS : Mme RIDEL Anne et Mme LEMARC Laura (ATSEM)

CE1/CE2 : Mme ASTRUC Armelle et Mme JOURTAU

CE2/CM1 : M. SUERES Michel

CM2 : M. PHILIPPE Olivier

UPE2A : Mme JOURTAU Véronique

Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h50 et 13h20.

Groupe scolaire de Las Moulias



Directrice de l'école : Mme GALLARDO Marie Dolores
5 classes + 1 classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

Adresse mail : ce.0650768G@ac-toulouse.fr

Adresse postale : 179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.38.74

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.42

PS/MS : Mme DUFFO Sandrine et Mme BAYLERE Christelle
(ATSEM)

GS/CP : Mme ESPEISSE Céline et Mme BIEFFEILH Laetitia
(ATSEM)

CP/CE1 : Mme AIELLO Patricia

CE2/CM1 : Mme GRAZIDE Marina

CM1/CM2 : Mme GALLARDO Marie Dolores

ULIS : M. LUVISITTO Éric et Mme GONCALVES Christine
(AESH, Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

Horaires : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h35 et 13h20.

b. Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté)

Il est situé 365 rue de la Lande du Boc dans les locaux de l'école élémentaire du Guérissa. Ses missions : les personnels du RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Il est placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN. Il est composé de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans les circonscriptions.



c. Education Physique et Sportive

L'enseignement sportif est dispensé par deux éducateurs sportifs municipaux, sous la responsabilité de l'enseignant, à raison de 1 heure par classe par semaine.



d. Les ATSEMS



L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans).

Ses missions : Il est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des

très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisé directement par les enfants. Il joue un rôle dans l'apprentissage de l'autonomie.

Il participe à la communauté éducative et peut également être chargé de la surveillance de ces enfants dans les cantines et les accueils de loisirs. Le midi, sur le temps de la pause méridienne, sur les écoles maternelles de Lannemezan, il accompagne les enfants à la cantine parfois avec la présence d'un animateur. Dans la cour mais aussi à table, il aide les plus petits dans la prise des repas. Il est amené à encadrer une partie du périscolaire.

e. Le Service Minimum d'Accueil (SMA)

Dans l'Education Nationale, en cas de grève, un accueil des élèves des écoles du premier degré doit être assuré par le personnel enseignant pendant le temps de classe. Au-delà de 25% d'enseignants grévistes, la commune peut faire appel à des agents municipaux qualifiés pour assurer cette mission. Mouvement de grève uniquement Education Nationale.

Lieu d'accueil : Les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école. Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des quatre groupes scolaires font grève, le S.M.A se fait un seul site. Objectif : Le service minimum a été mis en place pour permettre aux responsables légaux qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants. Aussi, il est demandé aux parents, si l'un d'entre eux ne travaille pas, de garder leur(s) enfant(s).

3. LE PEDT (Projet Educatif de Territoire)



Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour organiser une continuité éducative entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Le projet est travaillé en amont et en concertation avec les directeurs d'école et les équipes enseignantes, les directeurs ALAE et les équipes d'animation, le Local Jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Commune, Jeunesse et Sport, les parents d'élèves et le centre de loisirs de la Commune.

Le PEDT a été retravaillé en 2022 pour une durée de 3 ans. Il a été renouvelé en 2025. Les documents sont consultables dans les locaux de la Caisse des Ecoles et sur le site internet de la Commune. Un suivi est fait au niveau de la Caisse des Ecoles et une réunion annuelle est organisée afin que tous les acteurs puissent se rencontrer et faire remonter les informations nécessaires à son bilan.



Les objectifs du PEDT pour les trois années à venir sont axés sur les points suivants :

- Favoriser l'accès à de nouveaux apports pour les équipes d'animation,
- Développer la communication,
- Maintenir un accueil de qualité pour développer les activités éducatives,
- Assurer une cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires y compris le mercredi,
- Aider à la notion de parentalité.

Un point est fait à chaque fin d'année scolaire avec tous les partenaires et un bilan au bout des trois années.

4. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ce service met à disposition un lieu adapté aux enfants de la maternelle à l'élémentaire. L'équipe d'animation qui encadre apporte un regard bienveillant et une écoute. Elle propose des animations tout au long de l'année. Elles sont mises en place en fonction du projet pédagogique et d'animation établi par l'équipe d'ALAE en début d'année scolaire.



L'accueil périscolaire est assuré par du personnel de la Caisse des Ecoles de Lannemezan. L'intervention d'un éducateur sportif de la commune est également mise en place sur le temps de la pause méridienne.

VOTRE ESPACE FAMILLE



<https://lannemezan.fr/fr/rb/287055/portail-famille-5>

Accédez à votre espace privé en ligne à l'aide de votre code d'accès envoyé par mail par le service de la Caisse des Ecoles, 7/7 et 24h/24h.

Vous avez accès à la réservation pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire (8 jours à l'avance délai minimum).

Vous avez aussi la possibilité d'effectuer vos démarches directement auprès de la Caisse des Écoles de Lannemezan ou par téléphone pour les réservations.

a. Les A.L.A.E (Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles)

Horaires

L'accueil se déroule tous les jours d'école. Dans le cadre du PEDT, les accueils périscolaires ont des temps communs entre maternelle et élémentaire en tout début d'accueil pour les matins et en toute fin d'accueil pour le soir.

ALAE	Matin	Midi	Soir
BARATGIN	L'entrée de l'accueil commun se fait de 7h30 à 8h15 côté élémentaire puis l'accueil est différencié jusqu'à 8h35	De 11h45 à 13h30	De 16h30 à 17h00 accueil différencié sur tous les ALAE
BOURTOULETS	L'entrée de l'accueil commun se fait de 7h30 à 8h15 côté élémentaire, puis l'accueil est différencié jusqu'à 8h50	De 12h à 13h20	À partir de 17h00 accueil commun maternelle et élémentaire côté élémentaire jusqu'à 18h15
GUERISSA	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire jusqu'à 8h50	De 12h à 13h20	
LAS MOULIAS	L'entrée de l'accueil commun se fait de 7h30 à 8h35 côté élémentaire.	De 11h45 à 13h20	

Récupération de l'enfant

L'accueil périscolaire se terminant à 18h15, les parents doivent veiller à être ponctuels et à prévenir l'équipe d'animation sur le numéro de téléphone de l'école ou la Caisse des Ecoles si un événement imprévu les retardait de quelques minutes.

A partir de 18h15, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou responsables légaux.

Enfant non repris après l'heure de fermeture :

Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant aura la possibilité de déjeuner sur place après appel des parents. Le temps du midi sera facturé ainsi que le repas. Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, la gendarmerie sera contactée et prendra les mesures nécessaires afin qu'il soit mis en sécurité.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et à la Caisse des Écoles les coordonnées de plusieurs personnes habilitées à venir le chercher.

b. Présentation des 4 A.L.A.E

A.L.A.E de Paul Baratgin

Responsable : M LAFON Loïc

loic.lafon@mairie-lannemezan.fr

346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66



A.L.A.E des Bourtoulets

Responsable : M LATOUR Guillaume guillaume.latour@mairie-lannemezan.fr

474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38



A.L.A.E du Guérissa

Responsable : M PLAGNOT Anthony anthony.plagnot@mairie-lannemezan.fr

303 route du Lande du BOC, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45



A.L.A.E de Las Moulias

Responsable : Mme MORENO Alexandrine

alexandrine.moreno@mairie-lannemezan.fr

179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan

Téléphone : 05.62.98.10.42



5. LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés par la société Elior.

Pour le repas des enfants des classes maternelles, les enfants sont servis à table.

Pour les élèves des classes de CP au CM2, ils bénéficient d'une restauration de self-service. Cela leur permet d'être plus autonomes et de les préparer au collège.



Au menu chaque jour il y a :

- Une entrée,
- Un plat,
- Un produit laitier,
- Un dessert,
- Du pain à disposition.

Suivant la loi EGAlim, un repas végétarien est proposé une fois par semaine et les menus prennent en compte la



**ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION**

provenance des denrées. Le menu sans viande permet aux enfants de découvrir le goût de légumes avec des féculents peu consommés comme du boulgour, quinoa...

Des menus à thème sont proposés tout au long de l'année scolaire : menu chinois, menu américain, repas de Noël ... Des animations en lien avec les repas sont mises en place sur les temps périscolaires pour faire du lien entre les temps d'animation et le temps de restauration. Cela permet de créer une continuité entre les différents temps.



Les élèves des 4 groupes scolaires de Lannemezan mangent sur place dans leur salle de restauration respective.

Le service de restauration et l'entretien de la salle de restauration et de préparation des repas est assuré par des agents de la Caisse des Ecoles.



Le service de restauration débute à 11h45 sur Baratgin et Las Moulias et à 12h sur Bourtoulets et Guérissa. Le temps périscolaire se termine à 13h20 sur tous les groupes scolaires.

Inscription et paiement :

Pour bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant auprès de la Caisse des Écoles et remplir une fiche périscolaire. Tout dossier incomplet entraînera la non-inscription de votre enfant au repas ainsi qu'à l'ALAE.

Cette inscription se fait avant la fin de l'année scolaire précédente ou dès l'inscription scolaire pour les nouveaux arrivants. Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver ou modifier les repas via le portail famille ou auprès de la Caisse des Ecoles 8 jours dernier délai.

Les frais de restauration et d'ALAE sont payables à terme échu chaque mois. Les avis de paiement sont envoyés par le Trésor Public.

Il est possible de mettre en place un prélèvement en remplissant un document auprès de la caisse des écoles à compter de la rentrée scolaire 2026-2027. Les tarifs pour la restauration pour l'année scolaire 2026-2027 ne sont pas encore votés.



Vous avez la possibilité de visualiser les menus via l'application App' Table. Vous pouvez la télécharger sur Android ou sur IOS. Vous y trouverez les menus de la semaine ainsi que les allergènes, en plus de conseils alimentaires et autres informations utiles pour vous et vos enfants.

6. LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

C'est la CCPL (Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan) qui a la compétence des temps extrascolaires.

a. Le centre de loisirs de la ville de Lannemezan

- Centre maternel pour les enfants de 3 à 6 ans
- Centre de loisirs pour les enfants de 7 à 16 ans

Présidente : Mme DUCLOS Colet

Directrice : Mme MAMER Anne

Trésorier : M. RAYNAL

Secrétaire : Mme PUYOL Sabine



Adresse mail : centreloisirslannemezan@orange.fr

Adresse postale : 369 rue du IV septembre, 65300
Lannemezan

Téléphone : 09.79.20.58.43

Périodes de fonctionnement :

- Tous les mercredis à la journée ou 1/2 journée avec ou sans repas
- Les vacances scolaires : hiver, printemps, été et automne.

Les animations sont proposées selon les tranches d'âge, afin de respecter la sécurité et le rythme des enfants. En journée, l'équipe d'animation accueille vos enfants dès 7h30. Ils sont pris en charge jusqu'à 18h. Les animations se déroulent à partir de 9h jusqu'à 17h.

Les permanences inscriptions pour les mercredis au secrétariat du centre de loisirs :

Lundi et mardi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Les tarifs sont calculés selon votre quotient familial.

Exemple : tarif journée de 7h30 à 18h avec repas et gouter : à partir de 6 € pour les Lannemezanais.

A SAVOIR : Des subventions sont allouées par la Communauté de Commune du Plateau de Lannemezan (CCPL), la ville de Lannemezan, le Conseil Départemental, la MSA (la Sécurité Sociale Agricole) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Grâce à ces subventions, la participation des familles a pu être réduite et la structure a pu se doter d'une équipe compétente et de nombreux partenariats.

b. Le Local Jeunes



Responsable : M BELAIR Fabien

Animatrice et administration : Mme DUBOE Laurie

Animateurs : Mme AZAS Priscilla, M. PEUVION Yohan
et M. LACOUDANE Laurent

Pour plus de renseignements :

- Sur place au 345 rue Pasteur - 65300 Lannemezan.
- Tél : 05 62 99 13 37 / 06 17 36 87 58
- Adresse mail : localjeunes@mairie-lannemezan.fr
- Sur le site internet : <https://localjeunes65.wixsite.com>
- Sur Instagram et Facebook : LocalJeunesLannemezan

Accueil administratif

Période scolaire : du lundi au vendredi de 8h à 18h (lundi 17h00)

Période vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (Accueil exceptionnellement fermé lors de certaines sorties)

Accueil des jeunes

Période scolaire : Le mercredi de 12h à 17h30

Soirées à thème le vendredi soir (selon programmation), de 17h à 22h

Période vacances scolaires : Du lundi au vendredi : de 8h à 18h30, (horaires modifiables selon la programmation)

Fermetures annuelles les trois dernières semaines d'août et pendant les vacances de Noël.

Présentation de la structure



Le Local Jeunes est un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux jeunes de 10 ans^{1/2} à 17 ans. Il propose des activités à la journée, gratuites ou payantes, ainsi que des séjours, bivouacs et chantiers jeunes.

L'inscription est accessible à partir de l'entrée en 6^e (ou y entrer à la rentrée de septembre lors des vacances d'été), jusqu'à 17 ans révolus.

Les jeunes résidant en dehors de Lannemezan peuvent également fréquenter la structure. Les habitants de la CCPL bénéficient du tarif Lannemezanais, tandis qu'un tarif extérieur s'applique aux autres résidents. Les tarifs sont établis selon le quotient familial.

Historique :

Ouvert depuis 2007, le Local Jeunes adapte sa programmation aux besoins des jeunes et de leurs familles.

En lien avec le projet éducatif de la Caisse des Écoles, le projet pédagogique est actualisé chaque année. Il place les jeunes au cœur de leur territoire et les rend acteurs de leurs loisirs et projets.

Depuis sa création, plus de 300 jeunes de 10 ans^{1/2} à 17 ans révolus, issus de différents milieux, ont participé à des activités et projets variés : manifestations locales, séjours, échanges européens, chantiers jeunes, activités sportives, culturelles et manuelles, ainsi que des projets autour de la citoyenneté, de la solidarité, de l'environnement, du patrimoine et de la prévention.

Le Local Jeunes est un lieu de rencontres et d'échanges favorisant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.

L'équipe pédagogique, composée de professionnels diplômés, les accompagne dans un cadre convivial et veille à leur épanouissement.

